

Mon parcours de formation Permis A1, A2, A.

Plusieurs filières possibles

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : Cylindrée max : 125cm³, Puissance max : 11kW Rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : Puissance ≤ à 15kW 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : Puissance ≤ à 35 kW Rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70kW. 	Pour obtenir la catégorie A : Obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15kW
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

Une formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet.

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- L'équipement du motard.
- Comment choisir sa moto.
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes.
- La pression sociale (publicité, travail...).
- La pression des pairs, etc.

Une formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES EPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES EPREUVES DU PERMIS		
ETG Le code*	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves 	
Epreuve plateaux	<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve à allure réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifications 	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	<ul style="list-style-type: none"> • Interrogation Orale 	<ul style="list-style-type: none"> • les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues,... Loin de les savoirs par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve à allure plus élevée : freinage 	<ul style="list-style-type: none"> • Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve à allure plus élevée : évitement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Epreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation 	

Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

AUTO ECOLE CAMPUS DRIVE

127 RUE DIDOT

75014 PARIS

Tél : 01 45 45 29 86

Email : sarlcampus.drive@gmail.com

Numéro de Siret : 902 523 869 000 29

Numéro d'activité : 11756583675

Numéro TVA intra : FR 46902523869

APE/NAF : 8553Z

N° Agrément : E 22 075 0022 0

LES PARCOURS DE LA FORMATION A2 VERS A

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

	FORMATION DISPENSEE
Véhicule utilisé	<p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none">• puissance minimale de 50 kW• cylindrée minimale de 595 cm3 pour un moteur à combustion interne• rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique.• poids à vide minimum de 175 kilogrammes• équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués <p>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.</p> <p>Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.</p> <p>Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.</p>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.• La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).• la séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
			<ul style="list-style-type: none">• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

PARCOURS11

Mise à jour 10/03/2022

Séquence 1	2 Heures	• Théorie	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquences 2	2 heures	• Maniabilité hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. • Les situations de changements de direction à droite à gauche. • Le freinage. • Les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	2 Heures	• Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

AUTO ECOLE CAMPUS DRIVE

127 RUE DIDOT

75014 PARIS

Tél : 01 45 45 29 86

Email : sarlcampus.drive@gmail.com

Numéro de Siret : 902 523 869 000 29

Numéro d'activité : 11756583675

Numéro TVA intra : FR 46902523869

APE/NAF : 8553Z

N° Agrément : E 22 075 0022 0

LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

Mon parcours de formation Permis AM.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Ages	14 ANS		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.• Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. <ul style="list-style-type: none">• Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4	4 heures	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none">• Utilité et respect de la règle.• prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.

PARCOURS12

Mise à jour 10/03/2022

			<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	1 Heure	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation aux risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. • Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). • Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.
Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.